Envoyé en préfecture le 07/01/2025

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le

ID: 064-216403501-20241220-20240055-DE

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-0055 HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 20 décembre 2024

Date convocation: 09/12/2024 Date d'affichage: 09/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2024eko abenduaren 20an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (11): DUCLOS Bernadette, HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, OTHABURU Sébastien, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal, VALLET Christophe: Conseillers.

<u>Excusés / Barkatuak (4)</u>: LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, MONGABURE Vincent, SAPPARRART Bertrand,

Procuration (1): LARRALDE Ximun à HARRIET Jean Pierre

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

Objet : Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 492 837 euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

 Le remboursement de la caution suite au départ de Mme REMIRENZI : 480 € au compte 165.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/01/2025

Reçu en préfecture le 07/01/2025

Publié le

ID: 064-216403501-20241220-20240055-DE

AUTORISE

Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :

soit:

- Remboursement de la caution suite au départ de Mme REMIRENZI : 480 €,

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membre présents : 9 Nombre de procurations : 1 Nombre de suffrage exprimés : 10

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

> Fait à Louhossoa, le 21/12/2024, Le Maire, Monsieur Jean-Pierre HARRIET

